



PUBLIC

Toutes personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant des travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains.

PRÉ-REQUIS

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

MOYENS THÉORIQUES

- Salle de formation
- Vidéos projecteurs
- Ordinateurs / tablettes reliées à internet pour le passage à l'examen

ENCADREMENT

Formation dispensée par des formateurs répondant aux exigences du cahier des charges.

VALIDATION

Délivrance d'une attestation de réussite au QCM permettant à l'employeur de délivrer l'IPR encadrement des travaux.

FORMATION 2 I.P.R. ENCADRANT

DURÉE

7 heures avec passage du test QCM.

OBJECTIFS

Maximiser ses chances de réussite au QCM IPR encadrant.



PROGRAMME

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la réglementation
- L'analyse des statistiques d'accidentologie
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux
- Les sanctions applicables
- Pourquoi une IPR ?

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Prévoir la présence obligatoire éventuelle des exploitants
- Fournir les moyens de protection collective et individuelle
- Anticiper les situations potentiellement dangereuses
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- L'obligation de récolement

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise



**PASSAGE DU QCM
EN FIN DE JOURNÉE
(1H MAXIMUM)**